

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Grandson

<u>Présidence</u> :	Mme Carole Schelker
<u>Présents</u> :	7 municipaux
<u>Excusés</u> :	Mme D'Onia Aline, Mme Javet Françoise, M. Perret Anthony, M. Rangel Becerra Carlos, Mme Walzer Gwendoline

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil communal.
2. Communications de la Municipalité.
3. Rapport sur le budget de l'année 2017 (préavis n° 582/16). Rapport de la commission des finances.
4. Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021 (préavis n° 584/16). Rapport de la commission des finances.
5. Réponse à la motion « pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plateforme multimodale » (préavis n° 583/16). Rapport de la commission.
6. Prise en considération du postulat Veuve et consorts demandant un plan de mobilité piétonne. Rapport de la commission.
7. Interpellation de M. Jacques-André Helfer et consort « gestion des ASP »
8. Nomination de la commission de gestion 2017.
9. Réorganisation et mise à niveau de la gestion informatique communale (préavis n° 585/16). Nomination de la commission.
10. Travaux de réaménagement dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville (préavis n° 586/16). Nomination de la commission.
11. Participation communale pour la reconstruction du pont par-dessus la Brinaz – RC 401 (préavis n° 587/16). Nomination de la commission.
12. Modification des statuts de l'ASIGE. Nomination de la commission.
13. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil communal.

Mme la Présidente informe qu'une commission a été nommée par anticipation par le bureau du Conseil communal, et planchera sur la modification des statuts de l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile) :

François Veuve

Pavel Pospisil

René-Pierre Deriaz

Judith Bardet

Claude Langone

Pierre-André Délitroz

Michel Emmel

Serge Perrier

Cette commission siègera afin de rendre un rapport environ à la mi-janvier.

Un point supplémentaire apparaîtra à l'ordre du jour des Conseils communaux dès 2017 ; ceci de manière systématique. Ce point concernera les activités au sein des associations intercommunales. Parole sera donnée aux représentants des associations intercommunales. En effet, le dernier rapport de la Cour des comptes, relayé par notre préfet M. Roy, met en évidence le manque de participation des législatifs communaux dans les associations intercommunales. Il y a un réel déficit de communication qui conduit, pour notre législatif communal, à une perte de maîtrise opérationnelle et finalement à un déficit démocratique. Je laisserai les chefs de groupe s'organiser.

Le greffe a demandé d'indiquer que les jetons de présence des Conseillers seront payés au mois de janvier prochain.

En lieu et place du traditionnel versement des jetons de présence de la dernière séance du Conseil communal à une association, Mme la Présidente souhaite faire un clin d'œil et appuyer le dynamisme des commerçants locaux de Grandson : ils contribuent à faire vivre notre bourg. Ces petits commerces jouent un rôle important pour le tourisme local et sont aussi un lieu de rencontre. Ils contribuent ainsi à la cohésion de notre commune. Où allez-vous, chers Conseillers, faire vos emplettes de Noël ? Qui apprêtera le chignon et vous limera les ongles pour la soirée du 24 ? Chez qui irez-vous acheter vos aspirines le lendemain du nouvel-an ? Il tient à chacun d'entre nous d'agir pour favoriser la sauvegarde, la création et le développement des commerces de proximité. Si chacun d'entre vous, chers Conseillers, ainsi que vos familles, s'engagent activement pour soutenir la richesse de nos commerces de Grandson plutôt que de se rendre dans les grands centres commerciaux situés en périphérie, on peut démontrer par quelques algorithmes savants, que c'est plus de 10% d'émulation supplémentaire que nous pouvons créer dans nos commerces de Grandson. « Mais alors, que faire avec vos jetons de présence que vous m'aurez aveuglément confiés ? » Appelons cette action les « Bocans du cœur ». Mme la Présidente s'engage à faire la tournée des commerces locaux pour récolter, avec votre argent, des biens et des bons, qui seront redistribués à des personnes de Grandson dans le besoin via l'association « les jardins du cœur ». Chez nous aussi, les statistiques s'appliquent, et malheureusement ici aussi, 1 enfant sur 20 vit dans la pauvreté. Ils méritent aussi d'avoir le meilleur, c'est-à-dire les produits et biens de nos commerces de Grandson. Mme la Présidente remercie par avance les Conseillers communaux.

2. Communications de la Municipalité.

M. Francesco Di Franco indique qu'un nouvel ASP (assistant de sécurité publique) est en fonction depuis le 1^{er} décembre. Il y a beaucoup de travail administratif pour la mise en place de son travail, le temps de rattraper les documents qui ne sont pas à jour. C'est pour cette raison que nous avons gardé notre garde-parc jusqu'à la fin décembre, et à partir du mois de janvier, il va travailler également sur le terrain, beaucoup plus que maintenant.

Concernant les horodateurs, celui sur le toit du parking Jean-Lecomte et celui qui est à la foire aux chèvres seront en fonction à partir du 16 janvier. Le tarif horaire est fixé à CHF 1.20 avec une durée limitée du lundi au samedi de 7h à 19h.

Concernant les zones macarons, 3 zones ont été définies : la première à la place du château côté sud, la seconde « Sous Gare », donc entre le port et la salle des Quais, et la troisième au « Grandsonnet », qui comprend les places entre la poste et la gare, le Grandsonnet et les nouvelles places qui sont sur Jean-Lecomte. Cela représente au total 240 places, dont la moitié sera proposée en macaron. Pour information, ce macaron autorise à dépasser le temps de stationnement normalement limité à 3h à un maximum de 2 jours, ce qui est la règle sur toutes les places de stationnement sur le domaine public qui ne sont pas limitées. L'information sera envoyée à toute la population sous forme d'un flyer avec un formulaire de précommande. La seconde étape étant la délivrance d'autorisation par le greffe, et ensuite la commande du macaron. Le tarif est de CHF 40.- par mois ou CHF 400.- par année.

Concernant la zone de stationnement du bord du lac, entre Bellerive et la Poissine, nous en sommes au stade de l'examen préalable auprès de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), avant la mise à l'enquête publique.

Concernant le Grandsonnet, au vu de la bonne expérience sans incident durant plus de 15 mois avec la mise en place du double sens sur tout le chemin et pour répondre aux nombreuses demandes d'automobilistes et d'habitants de la rue Haute, Jean Lecomte, du Crêt-aux-moines et de car postal, la Municipalité étudie la possibilité de rétablir définitivement le double sens sur ce tronçon avec un cheminement pour piétons pour la partie supérieure du chemin.

M. Dominique Willer rappelle que samedi, au bâtiment du service des travaux à la rue du Jura, se déroulera la distribution de sapins. Tout le monde est cordialement invité pour profiter d'une raclette ou d'un bon vin de la région.

L'inauguration de la rue Haute aura lieu le 24 juin dans la journée et sera couplée avec la fête de la musique.

A partir du mois de mai, les grandsonnoises et les grandsonnois pourront s'entraîner 1h par semaine dans les rues de Grandson en utilisant le mobilier urbain grâce au concept « urbain training » qui va être mis sur pied. Toutes les personnes intéressées seront accompagnées par un coach et cela aura lieu du mois de mai au mois de septembre.

Mme Evelyne Perrinjaquet souhaite apporter quelques informations concernant le collège du Jura 1. Le Conseil communal a accepté en 2015 le préavis 566/15 relatif à la transformation du collège du Jura 1 et octroyé un crédit de CHF 2,4 millions de francs à cet effet. Le bureau d'architecture Gilliéron a été mandaté pour gérer les travaux. Les soumissions ont été ouvertes le 27 juin 2016. Les premières adjudications ont eu lieu dès juillet, et les travaux ont commencé en août. D'abord par les démontages et le désamiantage, puis par l'édification de la cage d'ascenseur par les entreprises Beati et Von Allmen. Les travaux se sont poursuivis avec la partie électricité par l'entreprise Gasser, le remplacement des vieilles fenêtres par Ego Kiefer et les travaux de sanitaires par Herren. Suite à une demande contraignante du SIPAL, les fenêtres d'origine situées dans les corridors et la cage d'escalier devront être conservées. Toutes celles des classes et des locaux fermés sont neuves ou en cours de pose, ce qui permettra des économies de chauffage et d'énergie. Les normes de sécurité incendie ont générés d'autres contraintes auxquelles il a fallu répondre. Les poutres des plafonds et des sols étant en bois, elles devront être doublées par des matériaux offrant une résistance suffisante au feu. Cette donnée n'ayant pas été envisagée initialement, elle n'a pas été chiffrée. Ces matériaux spéciaux étant coûteux, un surcoût est inévitable. L'entreprise Plafonmétal pilote ces travaux. Parmi les autres surprises peu appréciées, il a fallu remettre à neuf la conduite qui alimente le bâtiment en eau et remplacer la conduite qui la distribue à l'intérieur. Le choix a été fait de ne pas conserver les conduites trop vétustes mais de les mettre à neuf tout de suite plutôt que de tout casser à peine les travaux finis. Actuellement la phase de reconstruction est initiée, l'ascenseur est en cours d'installation. La fin des travaux est programmée pour la fin de l'année scolaire 2016 / 2017 en vue d'accueillir les élèves à la prochaine rentrée en août 2017. Les travaux se déroulent bien, à un rythme régulier et dans un bon climat de travail. Si quelqu'un est intéressé et désire venir une fois sur place, Mme Perrinjaquet y est les mercredis après-midi pour se rendre compte de l'avancée des travaux et poser des questions. Concernant les écoles et le bâtiment du Jura B, sous le couvert des locaux de la PC, il existe déjà une fresque qui date de 2012 et, à la demande des écoles, une autre fresque a été réalisée cet automne par l'ensemble des élèves, sous la houlette de Mme Susanne Fourrier qui est la maîtresse de dessin. Le résultat est particulièrement agréable à regarder. La commune a participé financièrement aux travaux avec quelques heures de travail, tout à fait raisonnable par rapport au résultat obtenu. (Voir annexes)

M. Antonio Vialatte indique que le plan de quartier Bellerive, dont le conseil avait accepté le préavis, est en signature auprès du canton. En fonction des derniers échanges, ce document devrait être reçu peut-être avant la fin de l'année, ce qui permettra de le mettre au pilier public pour 20 à 30 jours, soumis au délai référendaire auprès de la population, suite de quoi ce plan de quartier entrera en vigueur.

Concernant le plan de quartier Coteaux Remparts, l'étude de faisabilité est au canton actuellement. Le retour est espéré pour le début d'année prochaine. Une information à la population et aux riverains va être mise en place pour montrer ce qui a déjà été développé, ce qui va être mis en avant, pour permettre l'implantation du parking qui nous a fait défaut dans le cadre du plan de quartier de la Place du Château.

Concernant Fiez Pittet, la Municipalité a eu l'excellente nouvelle le 30 novembre de recevoir l'accord du SDT pour mettre le plan de quartier à l'enquête, ce qui sera fait en tout début d'année prochaine. Il a été présenté il y a quelques jours à la commission permanente d'urbanisme. Une présentation publique aura lieu durant les 30 jours de mise à l'enquête du plan de quartier. C'est le premier gros plan de quartier de la commune qui va être mis à l'enquête.

Dans le cadre de l'agglomération yverdonnoise, une étude est menée pour la réfection du bourg du cœur des Tuileries. En effet, de nombreux projets de densification dans le secteur sont envisagés: non seulement Fiez Pittet mais aussi potentiellement la parcelle de la maison Herren. Il ne faut pas que ce bourg soit asphyxié sous les parkings ou la circulation, ce qui a conduit la Municipalité à réaliser une étude de mobilité et de circulation de l'ensemble du bourg des Tuileries afin d'assurer une qualité de vie agréable.

Dans le cadre du plan de quartier du Grandsonnet, mais à charge de la commune, la Municipalité a décidé de prendre un ingénieur mobilité et circulation pour réfléchir au carrefour du Grandsonnet et de la rue Basse, étude qui intègre la problématique du double sens de l'entrée du parking.

Mme Christine Leu Métille indique, concernant l'AIERG (Association Intercommunale pour l'Épuration de la Région Grandson), qu'une assermentation a eu lieu hier soir. Pour Grandson, Evelyne Perrinjaquet et M. le Syndic ont été désignés comme délégués, et Mme Leu Métille comme Présidente. La mise à l'enquête du renouvellement de la STAP aura lieu prochainement.

Concernant la région énergie, Grandson avec Giez, Champagne, Bonvillars et Onnens font partie de ce programme proposé par l'Office fédéral de l'énergie, et qui vise à mener à bien une certification. La Confédération et le Canton soutiennent ce projet.

Concernant la séance d'information publique sur le chauffage, cette séance a eu lieu le 28 novembre dernier uniquement au niveau des propriétaires concernés par le chauffage à distance et évidemment il y aura un préavis qui vous sera présenté concernant la suite de ce projet.

M. le Syndic indique que la Municipalité a décidé de soutenir les importants efforts financiers de la fondation gérant le château de Grandson qui investit dans le projet de nouveau musée et de sa nouvelle signalétique. Elle juge en effet important que notre commune soutienne la mise en place dans des locaux et murs rénovés de cette première étape de modernisation des musées. Les quelques CHF 42'000.- investis sur un total de 500'000.-, nous permettront ainsi de marquer l'importance que revêt, pour notre commune, la qualité de l'accueil dans le deuxième plus grand château de Suisse. Elle souhaite également donner un signal important pour d'autres éventuels sponsors de la réalisation de cette partie muséale.

Le programme de la législature est en phase de finalisation. La Municipalité souhaitait le présenter dans sa forme définitive ce soir déjà, mais vous ne le recevrez qu'en début 2017 car quelques éléments doivent encore être discutés en Municipalité.

Demain aura lieu l'inauguration des aménagements centraux des 3 ronds points de la route cantonale entre la Poissine et Corcelles-près-Concise avec les 3 autres communes territoriales. Les 3 pastilles ont été réalisées par la fondation Bartimée.

La Municipalité a proposé, par anticipation suite à l'assemblée de l'ASIGE de ce mardi, de désigner une commission permettant d'analyser la modification de 4 articles des statuts de l'ASIGE. Ces modifications doivent passer devant les 18 communes membre pour être adoptées. La commission étudiera les propositions, fera ses remarques, les notifiera à la Municipalité, qui les transmettra au comité directeur de l'ASIGE. Ce dernier essaiera de faire le point de situation et de trouver le meilleur compromis pour une proposition définitive qui ensuite reviendra à cette même commission, pour préavis au Conseil, qui a ce moment-là pourra adopter les statuts ou non.

3. Rapport sur le budget de l'année 2017 (préavis n° 582/16). Rapport de la commission des finances.

Rapporteur: M. François Veuve (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

D'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2017 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 582/16 du 7 novembre 2016, présentant un total de charges de CHF 18'386'650 et un total de revenus de CHF 17'973'850.

Vote: accepté à l'unanimité.

4. Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021 (préavis n° 584/16). Rapport de la commission des finances.

Rapporteur: M. François Veuve (voir annexes).

M. Nicolas Perrin indique que le préavis propose de relever le plafond d'endettement communal de CHF 35.5 millions à CHF 50 millions, et le rapport qui a été lu montre que la commission est très partagée à ce sujet. Pour rappel, l'augmentation de ce plafond au cours de la dernière législature a été de l'ordre de 9%, passant de CHF 32.5 millions à CHF 35.5 millions, en ligne avec l'accroissement effectif de la population. L'augmentation proposée ici se situe au-delà de 40%, soit plus de 4 fois supérieure à l'accroissement attendu de la population et des recettes. Si l'endettement de notre commune augmente plus rapidement que sa population, la charge par habitant augmentera. Notre endettement actuel est de l'ordre de CHF 24 millions, ce qui correspond à un peu plus de CHF 7'000.- par habitant, soit prêt de CHF 30'000.- pour une famille avec 2 enfants.

Cette valeur se situe dans la moyenne cantonale, tout en notant que Vaud fait partie des cantons qui présentent les dettes communales les plus élevées de Suisse. Avec un nouveau plafond fixé à CHF 50 millions, nous courrons le risque très sérieux que notre dette soit plus que doublée en une seule législature. Le rapport entre endettement brut et recette atteindrait alors la valeur limite de 250%, valeur considérée comme critique et propre à mettre en péril les finances communales. Le préavis estime que CHF 50 millions correspondent, grosso modo, à notre capacité d'endettement sur 30 ans en se basant sur un cash flow annuel espéré de CHF 1.86 millions. Cette valeur signifie que nous pourrions espérer rembourser l'entier du capital d'une dette de CHF 50 millions sur 30 ans, c'est-à-dire 6 législatures, pour autant que la totalité du cash flow soit alloué au remboursement du capital. M. Perrin note que cette politique réduirait drastiquement la marge d'investissement pour tout autre projet sur ces 6 prochaines législatures, et souligne aussi que, indépendamment des grosses incertitudes sur les prévisions des cash flow, ce calcul ne tient pas compte des intérêts de la dette. Avec une dette plus que doublée, de CHF 24 millions à CHF 50 millions, les intérêts annuels, au taux de 2%, passeraient de CHF 0,5 million à CHF 1 million. Le cash flow espéré diminuerait ainsi de CHF 1.86 millions à CHF 1.35 millions, et de ce fait la durée de remboursement de la dette atteindrait 37 ans, soit près de 8 législatures. Une dette de CHF 50 millions alourdirait donc significativement et durablement le fardeau de nos concitoyens du fait de la charge représentée par les intérêts annuels et le remboursement du capital. Par ailleurs, le fait de fixer aujourd'hui le plafond d'endettement à la limite maximale admise prêterait fortement la capacité d'investissement pour les générations suivantes en limitant tout emprunt supplémentaire. M. Perrin comprend parfaitement qu'il faut laisser une certaine marge de manœuvre entre endettement effectif et plafond. Cette marge est actuellement d'environ CHF 11,5 millions, soit la différence entre CHF 24 millions et CHF 35,5 millions et est donc très confortable. Si nous voulons maintenir une marge de cet ordre au cours de la législature, il suffit d'augmenter le plafond d'endettement au prorata de l'accroissement prévu de notre population, soit 2 à 3% annuel, pour le fixer à CHF 40 millions. Si notre endettement effectif augmente au même rythme, il atteindra CHF 26 millions au cours de cette législature, soit CHF 14 millions au dessous du plafond proposé de CHF 40 millions. C'est clairement suffisant pour nous assurer une marge de manœuvre plus que confortable. C'est pourquoi M. Perrin propose au vote du Conseil les 2 amendements suivants :

Amendement n°1 : de fixer le plafond d'endettement brut à CHF 40 millions pour la durée de la législature 2016-2021

Amendement n°2 : de fixer le plafond de risque de cautionnements et autres fonds de garantie à CHF 20 millions pour la durée de la législature

Mme Natacha Zari Stucki indique qu'elle était membre de la commission des finances avec M. Veuve. Il est vrai que le préavis a suscité beaucoup de débats, ce que le rapport relate. Pour elle, les chiffres abordés, même s'ils peuvent être un petit peu effrayants, ont été soutenus par la fourniture d'explications, de rapports, de budget avec beaucoup de considérations, de choses qui tenaient clairement la route. Il s'agit aussi de laisser libre choix à la Municipalité, dans son entier, de pouvoir bénéficier de ce plafond d'endettement, et non d'une somme délivrée en une fois directement à la commune. Les projets sont importants, donc l'idée d'avoir ce plafond d'endettement, même s'il est proche du maximum possible, est d'avoir une marge de manœuvre assez grande. Mme Zari Stucki soutient donc la Municipalité dans son préavis de base quand au CHF 50 millions et au CHF 25 millions de cautionnement.

M. Hervé Cornaz indique qu'il faisait également partie de la commission. Il est vrai que l'on peut prendre cette demande d'élever le plafond à CHF 50 millions de 2 manières : premièrement la manière comptable, qui a généré beaucoup de discussions durant la commission et la vision communale, qui est exprimée dans un budget, en dernière page, qui a été accepté à l'unanimité. L'adoption du budget ne veut pas dire que tout sera réalisé : on ne délivre pas à la Municipalité, comme Mme Zari Stucki l'a souligné, un chèque en blanc en disant « faites ce que vous voulez avec tous ces millions ». Le Conseil communal gardera la main sur tous les projets à venir, qui feront tous, sans exception, l'objet d'un préavis, qui sera revoté ici. Le risque est donc très limité que l'on arrive à ce plafond d'endettement, tout simplement parce que les préavis viendront les uns après les autres. Si, par hasard, au bout de la quatrième année, nous étions limités par l'amendement proposé à CHF 40 millions, admettons qu'on soit à CHF 39 millions et qu'une catastrophe arrive au milieu de Grandson, une conduite ou quelque chose qui serait à charge de la commune, il serait dommage que, parce que l'on arrive à CHF 40,5 millions, il faille repasser devant l'Etat, perdre 6 ou 7 mois avec toutes ces démarches administratives. C'est pour cela que, pour une raison de flexibilité et de marge de manœuvre, et pour exprimer notre confiance en l'exécutif, M. Cornaz est d'avis qu'il est nécessaire d'accepter l'augmentation du plafond d'endettement à CHF 50 millions.

M. Nicolas Perrin n'est pas d'accord avec M. Cornaz qui dit que le risque est très limité, car en fait l'endettement prévisionnel, selon les documents qui ont été fournis, est clairement supérieur à CHF 50 millions pour l'année 2021. Il n'est donc pas possible de dire que le risque est très limité.

M. Olivier Raymond indique que, si l'on suit ce plan d'investissement et qu'on considère par exemple la route qui traverse les Tuileries et son coût de CHF 14 millions, il y a déjà blocage avec un plafond d'endettement à CHF 40 millions. Il se demande donc s'il est bien utile de se limiter à ce plafond et de prendre le risque de devoir repartir dans des discussions dans 2 à 3 ans pour en arriver tout de même à ces CHF 50 millions d'endettement.

M. François Veuve indique qu'on a affaire ici à une décision politique, le but n'est pas de limiter le financement des projets : un emprunt n'est pas une source de revenu, c'est une avance de liquidité. De toute façon, il faudra tôt ou tard payer les projets que l'on va réaliser. Effectivement la question est de savoir si on préfère faire tout de suite beaucoup de projets et se limiter ensuite parce que l'on paie finalement des intérêts plus coûteux ou si l'on préfère garder une capacité et une réactivité sur un terme beaucoup plus long. C'est effectivement un choix délicat, mais pour répondre aux quelques questions et suggestions qui ont été émises, il est vrai que si l'on arrive en fin de législature et qu'il manque juste un tout petit montant pour pouvoir boucler quelques travaux, il a été admis, au niveau de la préfecture, que l'on pouvait dépasser un plafond provisoirement dans l'année si, à la fin de l'année, la situation a été résolue. Il y a donc une marge de manœuvre, une certaine souplesse qui existe dans la pratique. Un plafond fixé plus bas n'est pas forcément irrémédiable, car il peut être réévalué. Les prévisions financières sont toujours très délicates à faire. Il y a toujours 3 possibilités pour payer des projets : augmenter les revenus au niveau des taxes et impôts, vendre des actifs, ou retarder la réalisation.

Mme Delani Decoppet souhaite parler d'un point de vue humain et non financier : n'est-il pas mieux de rester sur le plafond de CHF 40 millions, permettant une meilleure réflexion et gestion ?

Mme Natacha Zari Stucki indique que ces chiffres effraient tout le monde. Mais le plafond d'endettement et le projet qui est présenté est déposé sur la base d'investissements qui sont quantifiés, étudiés, et sur la base de projets qui se déroulent de toute manière sur une législature de 5 ans. L'idée est de laisser une marge de manœuvre assez grande pour pouvoir réaliser le maximum de projets sans forcément entrer dans une augmentation de taxe, d'impôts ou de réalisation d'actifs si l'on venait à manquer de fonds durant la législature.

M. le Syndic indique qu'il s'agit d'une discussion d'options politiques à prendre pour aborder l'avenir de ces 5 prochaines années. On parle d'un avenir à court terme, mais avec des conséquences à moyen et long terme. La Municipalité vous propose un plafond d'endettement basé sur le plan d'investissement. Certains projets peuvent être financés par une vente d'actifs (en vendant un bout de terrain pour payer un investissement sans faire d'emprunt), en vendant ou en percevant les taxes d'équipements communautaires (vous sera bientôt proposé lors d'un prochain Conseil).

Admettons que l'on encaisse CHF 50.- ou CHF 100.- par m² de taxe d'équipements communautaires pour les 100'000 m² de Borné Nau. Ces éléments-là sont d'une telle portée économique impalpable que nous ne les avons pas mis dans le plan d'investissement. Par contre, si nous envisageons les choses avec le plan directeur communal, et maintenant avec le plan général d'affectation et les PPA que l'on nous propose, il s'agit d'équiper, d'améliorer et d'entretenir les installations. Certaines d'entre elles doivent être modernisées ou agrandies afin de pouvoir absorber une augmentation de la population et de l'activité économique grandsonnoise (la STEP est au maximum de ses capacités par exemple). L'investissement que l'on fera dans les 3 à 5 prochaines années, pour une population qui viendra entre 8 et 15 ans, ne sera pas fait 2 fois.

Nous avons là une projection qu'il n'est pas possible d'évaluer. Par contre, elle résulte de la volonté communale d'améliorer les installations, de les rénover et de les rendre plus performantes. Dans le cas où on descendrait le plafond d'endettement à CHF 40 millions tel que proposé par M. Nicolas Perrin, voir le plafond de cautionnement, on arriverait à le faire en prenant le trend actuel et une croissance de 2,5 à 3% pour ce qui est des charges et revenus. Raison pour laquelle un calcul estimatif, à l'identique de celui utilisé il y a 5 ans, qui nous a permis de fixer les CHF 35 millions, qui correspondaient à 247%, a été fait. On vous propose le même pourcentage maintenant. La dette totale représente déjà CHF 4 millions de plus qu'il y a 5 ans, correspondant à 35%. Lors de la décision du précédent plafond d'endettement, le plan d'investissement estimatif se situait à CHF 38 millions ou CHF 40 millions. Avec un plafond d'endettement à CHF 40 millions, on se limite et on doit presque choisir entre les différents projets. En cas de dépassement du plafond voté, une augmentation est à demander au Conseil d'Etat.

M. René-Pierre Deriaz propose un vote à bulletin secret au vue de la sensibilité du sujet.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'amendement n° 1 de M. Nicolas Perrin : accepté à la majorité.

Bulletins délivrés : 44

Bulletins rentrés : 44

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 0

Majorité : 21

Oui : 22

Non : 19

Amendement 2 : de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 20 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

M. le Syndic indique que si les CHF 40 millions sont maintenus dans le vote final, le plafond de risques pour cautionnements ne pourra pas être supérieur à CHF 20 millions. Dans le cadre des projets de cautionnement, nous sommes quasi à ce montant. Rien que si l'ASIGE augmente son plafond d'endettement à CHF 30 millions, la part pour la commune de Grandson représenterait CHF 10 millions. La moitié du plafond de risques pour cautionnements serait déjà engagé. Raison pour laquelle la valeur du plafond d'endettement voté précédemment a des conséquences sur le montant du plafond de risques pour cautionnements.

M. François Veuve souhaite apporter une précision : Une augmentation du plafond d'endettement a déjà été envisagée lors du calcul que la commission des finances a effectué en arrivant avec des prévisions de CHF 16,5 millions. En fin de compte, c'est vrai qu'avec CHF 20 millions, il resterait un petit peu de marge pour la CFG.

Il aimerait savoir si, légalement, il y a une interaction entre le plafond d'endettement et le plafond de cautionnement ?

M. le Syndic indique qu'il n'y a pas de règle légale, mais une règle de logique. La proposition faite est d'au maximum 125% correspondant à un maximum de 50% du plafond d'endettement. On est à 250% de la capacité contributive pour le plafond d'endettement et 125% pour celui de cautionnement. Mais il est logiquement plafonné à 50% au maximum du plafond d'endettement. Au cas où on devrait demander une réévaluation en cours de législature, le canton appliquera ces règles-là.

M. Claude Langone rejoint M. le Syndic et souhaite conserver un plafond de risques de cautionnements à CHF 25 millions afin de garder une marge d'autofinancement pour différents projets, tel que le réseau d'eau et le réseau d'incendie. On va au devant de grosses dépenses qui devront passer devant le Conseil communal par des préavis.

M. Nicolas Perrin indique qu'il semble que l'on se trompe d'article : on parle de l'article 2, de cautionnement et non d'investissement.

M. François Veuve indique que si l'ACRG propose dans une de ses options de réflexion de reprendre les actifs, cela pourrait conduire à une diminution de l'endettement de la commune. En contrepartie le cautionnement que l'on devrait porter en faveur de l'ACRG augmenterait. Dans ce sens-là effectivement, diminuer l'un pour augmenter l'autre ne semble pas être une démarche dénuée de sens.

M. René-Pierre Deriaz propose un vote à bulletin secret pour les mêmes raisons que précédemment.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'amendement n° 2 de M. Nicolas Perrin : refusé à la majorité.

Bulletins délivrés : 44

Bulletins rentrés : 44

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0

Majorité : 23

Oui : 18

Non : 24

Mme Natacha Zari Stucki dépose un amendement :

Amendement: de fixer le plafond d'endettement brut à CHF 45 millions pour la durée de la législature 2016-2021

M. Sébastien Deriaz indique avoir devant lui un document du service des communes et du logement qui s'intitule « aide à la détermination du plafond d'endettement ». Dans les valeurs indicatives, un plafond d'endettement supérieur à 200%, et non pas à 250% comme indiqué par M. le Syndic, est qualifié comme critique. Le document est-il erroné ou plus d'actualité ?

M. François Veuve se demande s'il n'aurait pas fallu proposer un sous-amendement avant la votation, sinon on pourrait revenir ad aeternam sur le même article.

Mme la Présidente indique que le troisième amendement, proposé par Mme Zari Stucki, découle du fait que le deuxième amendement a été refusé.

M. Nicolas Perrin pense qu'en cas d'acceptation de cette proposition, on serait devant un gros problème puisqu'on aurait 2 amendements acceptés qui ne sont pas compatibles.

M. Hervé Cornaz indique qu'un amendement a été proposé au début, c'était CHF 40 millions ou CHF 50 millions, et une majorité du Conseil a dit oui pour CHF 40 millions. Il est incompréhensible de revenir sur ce vote.

Mme la Présidente indique qu'un deuxième amendement a été refusé et qui remet en question certaines choses. C'est donc un sous amendement.

M. Nicolas Perrin indique que l'on avait déjà liquidé l'article premier, que l'on était au deuxième amendement, qui n'a pas été accepté.

Mme la Présidente précise que l'on n'a pas voté l'article 1, mais que l'on a voté les 2 amendements, dans la discussion générale. La discussion est ouverte sur l'amendement de Mme Zari Stucki.

M. Claude Langone indique que si l'on coupe la poire en deux en fixant le plafond d'endettement à CHF 45 millions et le taux de risques pour cautionnement à CHF 25 millions, c'est juste et intelligent. On répond aux hypothèses de risques, aussi par rapport à ce qu'a évoqué M. Veuve dans le « pour CHF 50 millions » et le « contre CHF 50 millions ». Nous n'avons pas envie de laisser une dette pour nos futurs enfants ou habitants de Grandson. Il soutient ce sous amendement.

M. Nicolas Perrin maintient son commentaire : comment faire si cette proposition est acceptée alors que le premier amendement a été accepté.

Mme Natacha Zari Stucki souhaite préciser que son intervention n'est pas pour mettre des bâtons dans les roues mais simplement pour laisser un peu de mou à la Municipalité dans le cadre de ses projets, et non pour embêter les gens.

M Claude Langone demande une suspension de séance de 10 minutes, soutenue par un cinquième des membres

Mme la Présidente reprend la séance.

M. Nicolas Perrin indique que, selon le règlement du Conseil communal, les sous amendements sont mis aux votes en premier lieu puis les amendements. On ne peut pas voter d'abord un amendement puis des sous-amendements.

Mme la Présidente indique que le sous amendement sur l'article 1 est arrivé après puisqu'il a découlé de la non-acceptation de l'amendement sur l'article 2. Mais finalement, si l'on vote, que ça soit CHF 40 millions ou CHF 45 millions, la volonté de l'assemblée sera respectée, c'est ce que tout le monde souhaite.

M. René-Pierre Deriaz propose un vote à bulletin secret

Vote sur l'amendement de Mme Natacha Zari Stucki : refusé à la majorité.

Bulletins délivrés : 44

Bulletins rentrés : 44

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Majorité : 22

Oui : 19

Non : 24

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité tel qu'amendé, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : de fixer le plafond d'endettement brut à CHF 40 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

Article 2 : de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 25 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

Vote: accepté à la majorité.

5. Réponse à la motion « pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plate-forme multimodale » (préavis n° 583/16). Rapport de la commission.

Rapporteur: Mme Nicole Helfer (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

D'accepter les réponses de la Municipalité dans son ensemble.

Vote: accepté à la majorité.

M. Antonio Vialatte remercie les Conseillers de leur confiance. La Municipalité a bien pris note et entendu les desideratas de la commission et donnera déjà les premières indications au prochain Conseil du mois de mars.

6. Prise en considération du postulat Veuve et consorts demandant un plan de mobilité piétonne. Rapport de la commission.

Rapporteur: Mme Evelyne Perrin (voir annexes).

Mme Natacha Zari Stucki remercie la commission et la Municipalité d'avoir fait cette séance et d'avoir pris en compte ce postulat, car il semblait y avoir un avis assez unanime lors du dernier Conseil quant à ce réel problème lié à la circulation. Elle se demande si le fait de prendre en compte le postulat veut dire que la volonté de la commission est que la Municipalité délivre un rapport? Dans le règlement, un postulat découle sur un rapport de la Municipalité, s'il est accepté. Est-ce que la volonté était vraiment qu'il y ait un renvoi pour un rapport écrit de la commission uniquement concernant le postulat ?

M. Claude Langone souhaite poser une question à la commission concernant les 3 points retenus : les bureaux d'études professionnels se sont déjà penchés sur les axes les plus importants. Une étude globale comprendrait donc de nouveaux doublons. Est-ce que vous avez eu l'occasion de voir ces rapports de bureaux professionnels par rapport à la sécurité de la rue basse ?

La parole n'est plus demandée.

Vote sur la prise en considération du postulat : le postulat est renvoyé à la Municipalité à la majorité

Vote sur la prise en considérations de la résolution : la résolution est renvoyée à la Municipalité à la majorité

7. Interpellation de M. Jacques-André Helfer et consort « gestion des ASP ».

M. Jacques-André Helfer lit l'interpellation (voir annexes)

M. le Syndic indique que la Municipalité n'a pas eu le texte au préalable, et prend donc acte de cette interpellation et y répondra lors de la prochaine séance.

8. Nomination de la commission de gestion 2017

7 membres

M. René-Pierre Deriaz
Mme Brenda Tuosto
Mme Delani Décoppet
M. Didier Broccard
M. Hervé Cornaz
M. Jonathan Payot
M. Pierre-André Délitroz

5 suppléants

Mme Françoise Javet
Mme Melissa Margot
M. Olivier Reymond
M. Christophe Corboz
M. François Gonin

Vote : accepté à l'unanimité

9. Réorganisation et mise à niveau de la gestion informatique communale (préavis n° 585/16). Nomination de la commission.

5 membres

Mme Natacha Zari Stucki
M. Florian Lüthi
M. Sébastien Deriaz
Mme Aline D'Onia
Mme Nicole Helfer

3 suppléants

M. Michel Emmel
M. François Veuve
Mme Marine Baudin

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil - délégué municipal : M. le Syndic

10. Travaux de réaménagement dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville (préavis n° 586/16).
Nomination de la commission.

5 membres

M. Nicolas Perrin
Mme Judith Bardet
M. Bruno Vialatte
M. Philippe Perret
M. Pierre-André Genier

3 suppléants

M. Daniel Troillet

M. Christophe Corboz

M. Raphaël Party

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil - délégué municipal : Mme Evelyne Perrinjaquet

11. Participation communale pour la reconstruction du pont par-dessus la Brinaz-RC 401
(préavis n° 587/16). Nomination de la commission.

5 membres

Mme Nicole Helfer
M. Pavel Pospisil
M. Michel Emmel
Mme Chantal Bovay
Mme Camille Bardet

3 suppléants

M. Serge Perrier
Mme Natacha Zari Stucki

Mme Claire-Lise Margot

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : un prochain Conseil - délégué municipal : M. Dominique Willer

12. Modification des statuts de l'ASIGE. Nomination de la commission

5 membres

M. Daniel Troillet
Mme Chantal Bovay
M. Michel Emmel
M. Hervé Cornaz
Mme Nicole Helfer

3 suppléants

Mme Brenda Tuosto

M. Jonathan Payot

M. Pierre-André Délitroz

Vote : accepté à l'unanimité

13. Propositions individuelles.

M. Jacques-André Helfer retire sa motion déposée en début de séance.

Mme Nicole Helfer souhaite connaître, concernant la commission de l'ASIGE, le délai de cette commission.

M. le Syndic indique qu'il n'y a pas de délai, car on attend la proposition de l'ASIGE. La commission sera convoquée pour analyser les propositions de l'ASIGE avec les délégués municipaux que sont M. Di Franco et M. le Syndic. Le délai pour rapporter au Conseil viendra lorsque le rapport ou la proposition définitive de l'ASIGE sera faite, dans 6 mois voir plus.

Mme Delani Décoppet aimerait savoir si la Municipalité pourrait mettre en place quelque chose qui s'appelle « les poubelles printanières » qui a été mise en oeuvre il y a 10 ou 15 ans dans la commune. Il serait aussi formidable que les Conseillers communaux participent et mettent la main à la pâte.

M. Dominique Willer remercie Mme Décoppet pour cette proposition qui a déjà été mise en place à Grandson et propose de la rencontrer afin de voir comment organiser cette journée avec le service des travaux pour ce printemps.

M. François Veuve remercie pour le postulat et la prise en compte de sa résolution. En ce qui concerne la consommation électrique de la commune, la population de Grandson et les Vaudois ont accepté fin novembre une initiative pour la sortie du nucléaire qui n'a pas passé au niveau Suisse. Y a-t-il une opportunité d'afficher clairement cette volonté en souscrivant à une énergie 100% renouvelable pour les besoins de la commune ? La question, qui n'appelle pas forcément une réponse immédiate, car le sujet est un peu compliqué : quel serait l'impact financier d'un éventuel choix de ce type par rapport à notre consommation actuelle ?

M. le Syndic note avec plaisir la question de M. Veuve et s'efforcera d'y répondre après une analyse financière.

M. Daniel Troillet indique que le 7 octobre dernier, la population a été invitée aux portes ouvertes du nouveau collège de Borné Nau. Coïncidence du calendrier, le lundi 10 octobre, à Sériwala au Mali, ville avec laquelle les écoles de Grandson entretiennent des contacts réguliers, le préfet de la région inaugurerait la deuxième étape de l'école, dont vous avez soutenu le financement en offrant vos jetons de présence à la fin de l'année 2014. Malgré la modestie du chantier, il aura fallu à peu près le même temps pour construire 3 classes que pour tout le bâtiment de Borné Nau. Il faut préciser qu'actuellement, au Mali, les conditions politiques et économiques ne sont pas très favorables à un développement harmonieux. Du point de vue financier également, les autorités locales ont eu de la peine à honorer dans les délais les engagements pris dans notre accord, mais nous y sommes arrivés. 3 classes pour CHF 40'000.-, CHF 27'000.- à notre charge, y compris le mobilier, car mis à part le tableau noir qui est peint contre un des murs, il y a uniquement des tables et des chaises.

Bien sûr, l'équipement n'a rien à voir avec ce que nous connaissons à Borné Nau, le contraste est assez saisissant. Il tenait à remercier le Conseil communal du montant dédié à l'association Suisse-Mali, et montre quelques photos (voir annexes)

M. le Syndic adresse les vœux de la Municipalité pour la fin de cette année 2016 : « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, j'ai le plaisir de vous adresser ainsi qu'à vos familles et amis mes meilleurs vœux de santé, bonheur et joie pour les fêtes de fin d'année et le démarrage de l'année 2017 à venir. Nous sortons d'une période d'élection communale et pour bon nombre d'entre vous s'achève le premier semestre de leur nouvel engagement au service de la commune. A celles et ceux qui ont vu leur mandat renouvelé, encore merci de l'avoir fait. Pour notre part, la Municipalité a pris maintenant ses marques avec 3 nouvelles et nouveaux collègues. Je tiens ici à tous les remercier pour l'engagement et le cœur qu'ils ont mis à se mettre au courant, comprendre et découvrir l'ampleur de leurs tâches nouvelles qu'ils assument depuis début juillet. Vous pouvez dans ce sens-là les applaudir, merci chers collègues. Pour les un peu plus ancien et ancienne, c'est une énergie renouvelée, ceci sans économie mais je pense durable, que nous nous sommes attelés à poursuivre le développement de projets pour le bien de notre population. Nous verrons si c'est une énergie verte ou renouvelable selon le prix de la chose. Pour terminer, la Municipalité remercie encore vivement toutes nos collaboratrices et collaborateurs qui œuvrent au service de notre collectivité tout au long de l'année. Sans des équipes fortes et soudées, engagées dans les divers services communaux, les intentions et réalisations ne seraient pas possibles. Je vous encourage donc tout au long de l'année à marquer, en tant qu'élues et élus au Conseil communal, votre soutien à leur égard. Merci à toutes mes collègues et tous mes collègues municipales et municipaux pour le temps consacré à notre commune. Chaque semaine reste un plaisir de vous retrouver, bien calés dans les fauteuils de notre salle municipale. Que vive Grandson et les Tuileries une bonne fin d'année. »

La parole n'est plus demandée.

Il est 23h02 lorsque la Présidente clôt la séance en souhaitant une bonne fin de soirée à chacun.

La Présidente:



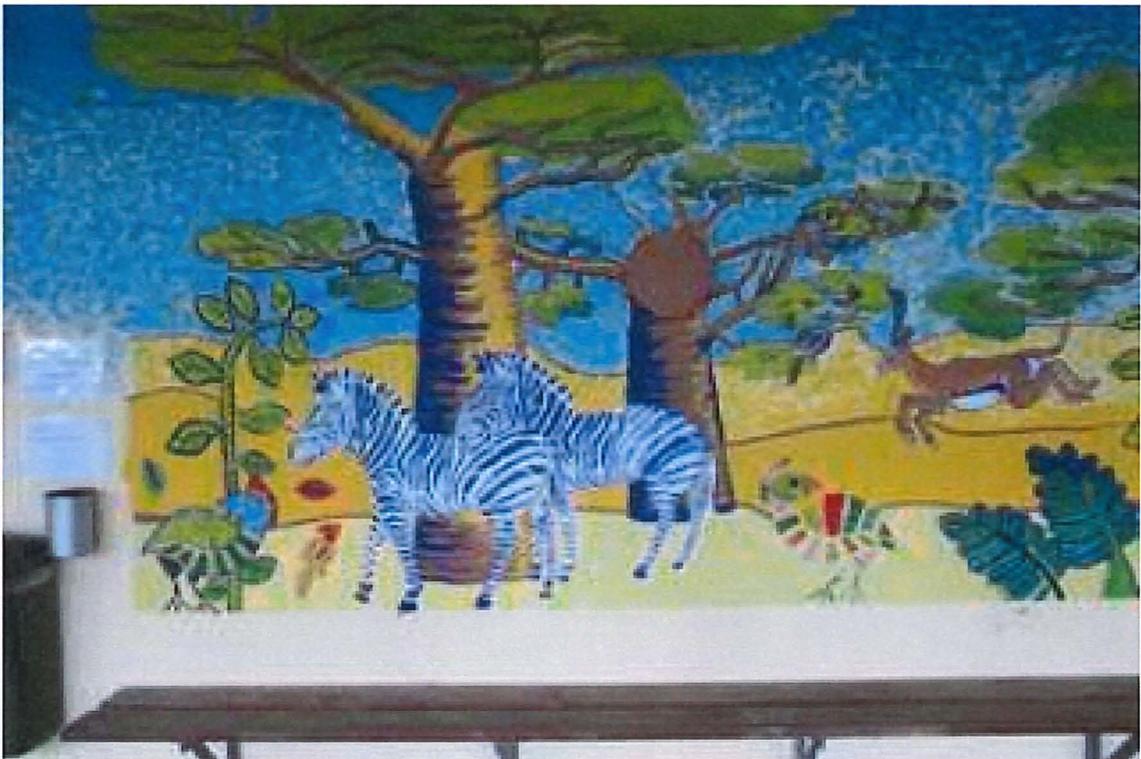
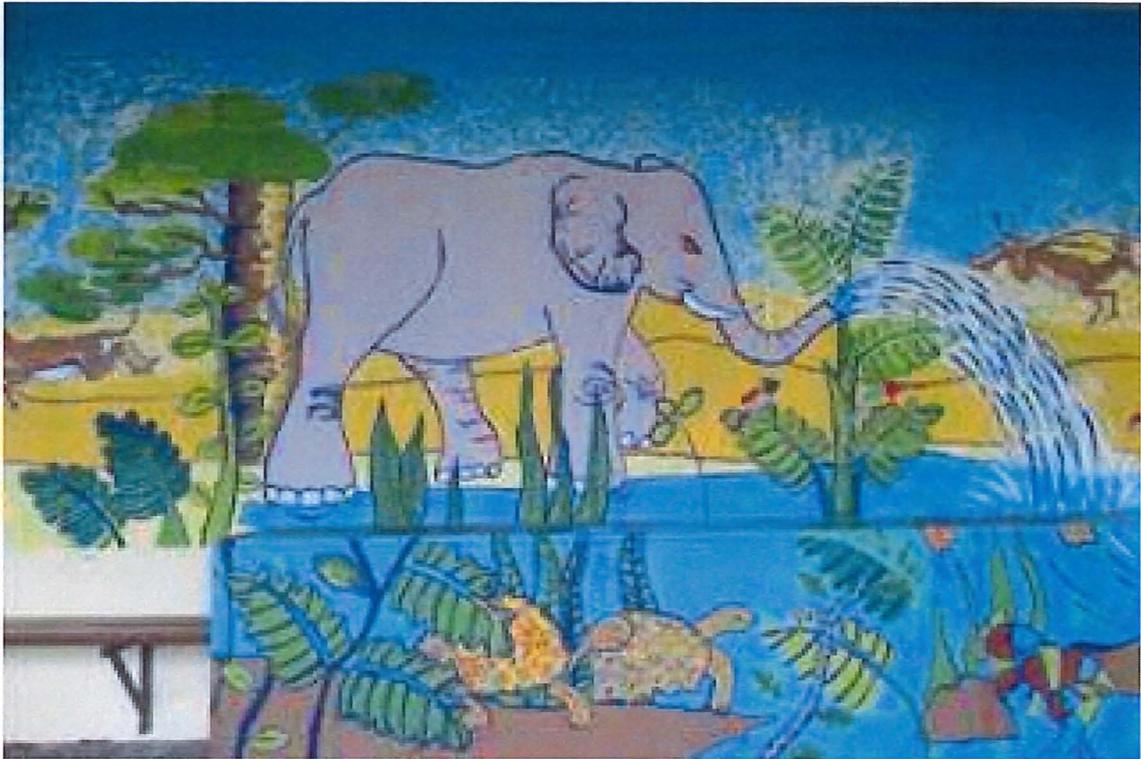
Carole Schelker



La Secrétaire:



Nathalie Cattin Rich





Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 582/16 relatif au budget communal pour l'année 2017

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le mercredi 30 novembre à 19h30, pour discuter du préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière, et Monsieur François Payot, Syndic. Monsieur Olivier Reymond, suppléant, a assisté à la séance en qualité d'auditeur.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la commission a discuté du préavis municipal et des informations générales qui y sont exposées.

Au sujet de l'adaptation du plan comptable, la commission souligne qu'il s'agit là du premier budget que notre boursière peut préparer sans précipitation, le budget 2016 ayant dû être bouclé dans un temps record. Il est donc normal que des corrections aient été apportées durant l'année, et hélas, des modifications futures sont encore à craindre : en effet, une nouvelle mouture du plan comptable harmonisé pour les communes devrait voir le jour en 2018.

Concernant les nouveaux chapitres comptables dans le domaine des bâtiments, la commission relève que les modifications proposées induiront une imputation plus détaillée des charges et des produits, permettant ainsi à terme un calcul plus précis du rendement de chaque objet. Actuellement, les produits sont tous ventilés correctement, mais certaines charges globales (salaire du chef de service, consommables généraux, intérêts financiers) ne sont pas encore réparties en détail : la pratique sera affinée au cours du temps.

Au sujet des services financiers liés aux emprunts, la commission note que les charges imputées aux postes financés par des taxes seront les plus importantes à corriger par la suite, afin de pouvoir justifier précisément le montant des taxes.

Dans le paragraphe consacré au personnel communal, la commission constate que les travaux de facturation, assurés précédemment par l'administration générale, seront dorénavant réalisés par l'équipe de la Bourse communale. L'ancienne pratique conduisait à des imputations parfois erronées, qui impliquaient des travaux de recherche et de correction non négligeables. La nouvelle structure permettra ainsi un contrôle plus précis des opérations en amont.

Par ailleurs, la commission relève que sur les approximativement 3 ETP supplémentaires proposés au budget, 1,5 devrait être financé par des revenus externes (conciergerie de Borné Nau et Bourse communale). Le doublement provisoire du poste de chef de la Voirie, pour assurer la relève de Monsieur Lucien Jomini, représente quant à lui 0,25 ETP. Finalement, l'accroissement réel de charge qui subsistera durablement se limite ainsi à 1,25 ETP. Madame Léglise indique toutefois que de nombreuses prestations payées à l'heure, comme les patrouilleurs scolaires ainsi que les jeunes auxiliaires pour la déchetterie, le port ou les écoles, ne sont pas comptés dans les emplois. Un suivi plus détaillé de ces postes sera introduit à l'avenir.

Toujours en matière de personnel, la commission souligne que les imputations internes ont nettement augmenté suite à la nouvelle manière comptable de procéder : tous les ETP de chaque service sont maintenant regroupés dans un seul compte, afin de permettre une vision globale du personnel de chaque service. Les prestations effectives sont ensuite ventilées, alors qu'avant les ETP étaient minutieusement répartis dans les différents comptes, ce qui conduisait à des imputations internes résiduelles très faibles.

Au sujet du revenu des impôts, la commission prend acte que ceux-ci ne sont budgétés au plus près de la réalité que pour les personnes physiques (revenu et fortune). Les impôts à la source des frontaliers sont pour leur part impossibles à estimer, car ils dépendent des employeurs de la commune plutôt que du nombre de logements. Les impôts sur les personnes morales et les successions sont également très variables. Globalement, le

revenu des impôts est donc budgété de façon à refléter un socle fiable pouvant être financièrement engagé à moindre risque. Considérant par ailleurs que certaines charges peuvent être limitées en cours d'année si les rentrées ne devaient pas suivre les prévisions, la commission constate que l'excédent de charges présenté ne devrait très probablement pas se traduire par un déficit, conformément aux comptes des années précédentes.

Finalement, concernant l'accueil de jour, la commission retient que l'augmentation de budget est également consécutive à un budget 2016 incomplet. Cependant, la décision récente d'activer progressivement certains effets de la RIE III vaudoise n'a pas été prise en compte dans le budget 2017 de la fondation. 3 % de la masse salariale seront subsidiés dès l'année prochaine, ce qui devrait légèrement alléger la situation présentée.

La commission a ensuite passé en revue le détail du budget. Les commentaires à ce propos sont regroupés dans l'annexe du présent rapport. Aucune proposition d'amendement n'a cependant été discutée.

En conclusion, la commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications détaillées, et vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : D'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2017 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis no 582/16 du 7 novembre 2016, présentant un total de charges de CHF 18'386'650 et un total de revenus de CHF 17'973'850.

Hervé Cornaz



Aline D'Onia

Melissa Margot



Serge Perrier



Bruno Vialatte



Natacha Zari Stucki



François Veuve, rapporteur



ANNEXE : commentaires sur les rubriques détaillées du budget 2017

130.316.1 Le système de timbrage pour le personnel sera une nouveauté. Les licences annuelles sont par ailleurs très chères pour de nombreux logiciels, mais il existe hélas peu d'alternatives sur le marché, en matière de comptabilité communale notamment.

141.318.5 Experientiel est une société qui sera mandatée pour créer un concept de communication global.

150.365 Les aides et subventions globales se montaient à environ 80'000.- auparavant ; ce montant n'a pas diminué mais a été ventilé.

150.365.1 Une discussion récente avec Pro Grandson a permis de clarifier ce qui est compris ou pas dans leur subvention.

160.319.3.1 L'association a décidé d'augmenter la cotisation des communes membres de 10.- à 11.- francs par habitant à l'occasion de son assemblée générale tenue le 29 novembre. Cette décision n'est pas comprise dans le budget.

190.318.5.1 Le parc informatique sera dorénavant géré en partenariat avec Yverdon, qui bénéficie de prix de gros plus attractifs. Un paiement régulier par poste permettra d'obtenir en échange un renouvellement constant du matériel.

220.411.1 En 2015, 3 demis acomptes ont été comptabilisés, sans mise en transitoire pour l'acompte excédentaire. Les budgets 2016 et 2017 reflètent donc un montant correct.

34 De manière générale, pour tous les objets mis en location, les charges comprennent l'énergie, les frais d'entretien du brûleur et les taxes d'épuration. Ce point n'a pas changé, mais la comptabilisation des décomptes de charges a été revue pour uniformiser les pratiques. Les charges passaient par le bilan auparavant : les rendements d'immeubles étaient donc surévalués.

346.314 Les frais d'entretien correspondent en fait aux frais de démolition prévus.

Bâtiments, nature 314 : Une marge est souvent prévue pour les entretiens extraordinaires (réfection d'un appartement suite à un changement de locataire par exemple). Un prélèvement à réserve effectué le cas échéant lors du bouclage des comptes permettrait de ramener le budget à des montants correspondant aux dépenses courantes.

3520.314 Les interventions prévues en 2016 sur les fenêtres ont été reportées.

3523.480 Une provision a été faite en 2015, mais les travaux d'entretien devraient finalement passer par un préavis.

450 et 451 M. Prix a analysé notre système de financement peu après l'introduction de la taxe forfaitaire, et a jugé le résultat tout-à-fait conforme.

460.381 Le libellé doit être corrigé : il ne s'agit pas d'un prélèvement mais d'une attribution à réserve. Le montant est élevé car des amortissements extraordinaires en 2015 ont permis d'alléger les charges financières. Les futurs travaux de la route de Lausanne auront par contre un gros impact sur ce compte, quelques provisions permettront donc un lissage bienvenu sur le montant des taxes.

510.352 et 520.352 La part globale de l'ASIGE augmente à cause de la construction du nouveau collège de Borné Nau, mais l'ASIGE ne fait qu'une facture. L'augmentation est donc répartie dans les 2 comptes en même temps que cette facture, au pro rata du nombre d'élèves.

710 La location des divers bureaux figurent en produit dans les comptes des bâtiments

concernés, mais ne fait pas l'objet d'une charge particulière ici. Elle est comprise dans les factures des diverses associations.

730 L'AVASAD pourrait être cantonalisée complètement dans quelques années en échange d'une bascule de points d'impôts (son coût est d'environ 3 points d'impôts actuellement).

81 Le prix de l'eau pourrait augmenter au vu des travaux à venir, mais l'impact des changements de compteurs doit être évalué auparavant.

Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 584/16 relatif à la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le lundi 5 décembre à 19h30, pour discuter du préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière, et Monsieur François Payot, Syndic. Madame Aline D'Onia, retenue par un empêchement de dernière minute, n'a malheureusement pas pu être remplacée. Monsieur Olivier Reymond, suppléant, a assisté à la séance en qualité d'auditeur.

En préambule, la commission a passé en revue le plan d'investissements élaboré par la Municipalité. Les commentaires suivants permettent d'en compléter la lecture :

- L'éventuelle vente des parcelles communales de Fiez-Pittet ou du coteau des Remparts ni figure pas sur le plan. En effet, aucune discussion n'est finalisée à ce propos, et faire figurer un quelconque montant dans un document public reviendrait à limiter la marge de négociation de la Municipalité. Par ailleurs, une éventuelle cession par DDP pourrait aussi être envisagée.
- Le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) communal prévoit un échelonnement de projets jusqu'en 2025. Seuls ceux qui concernent la période 2016 à 2021 figurent dans le plan, il reste donc des travaux à planifier pour la législature suivante. Toutefois, une discussion est actuellement en cours au sein de l'Association des Communes de la Région de Grandson (ACRG), afin d'évaluer l'intérêt d'un transfert de propriété de certains ouvrages. Une option permettrait par exemple de transférer les réservoirs à l'ACRG, ce qui aurait un impact énorme sur nos besoins en matière d'emprunts, qui seraient alors en partie transformés en cautionnements.
- Le projet de modernisation de la traversée des Tuileries, planifié pour 14'140'000.- francs, est en fait devisé à environ 19 millions de francs. Les subsides Agglo-Y ont déjà été déduits de ce montant, raison pour laquelle aucune recette ne figure sur la ligne relative à ce projet.

Sur la base du plan d'investissements présenté, la commission reconnaît que le montant total de 40'467'400.- francs est très ambitieux, mais qu'aucune dépense prévue ne paraît assimilable à un luxe superflu pour la commune. La commission relève au passage que les travaux de la route de Lausanne concernent une longueur approximative de 900 mètres à refaire entièrement en traversée de localité, ainsi qu'un aménagement supplémentaire de 900 mètres environ entre les bourgs des Tuileries et celui de Grandson. Cela représente le quadruple de la longueur des rues Haute et Jean-Lecomte, dont les travaux étaient devisés à 4'852'000.- francs.

Dans un second temps, la commission a passé en revue les différentes méthodes de calcul de la limite considérée comme admissible en matière de plafond d'endettement. Le point de départ commun des deux méthodes considérées consiste en l'évaluation future des recettes et des dépenses courantes, par rapport aux comptes 2015. Le préavis propose une croissance de 2,5 % pour les revenus et de 3 % pour les charges, selon un exemple fourni par la commune de Sainte-Croix.

La méthode numéro 1 se fonde uniquement sur les revenus futurs de la commune, sans prendre en compte ses charges. Selon notre Boursière, cette méthode existe depuis longtemps et a le mérite d'être simple, mais n'est plus vraiment d'actualité. La commission constate que les recettes estimées à 20'369'565.- francs en 2021, multipliées par un facteur 2,5, correspondent effectivement à une limite de plafond située à 50'923'921.- francs (cf. cases vertes de la première annexe du préavis).

La méthode numéro 2 est plus moderne, et prend en compte aussi bien les charges courantes que les revenus, par l'intermédiaire du cash flow. Ce dernier correspond à la somme des montants effectivement touchés (impôts, patentes et concessions, revenus du patrimoine, taxes et émoluments, parts à des recettes cantonales, remboursements de collectivités publiques, subventions reçues), moins la somme des dépenses effectives (personnel, biens service et marchandises, intérêts, versements à des collectivités publiques, subventions octroyées). Les mouvements comptables qui ne sont pas accompagné d'un transfert de fonds, comme les amortissements, les attributions et prélèvements à réserve, ainsi que les imputations internes, ne sont pas pris en comptes. Le cash flow représente ainsi les liquidités disponibles pour investir ou amortir une dette.

La description donnée ci-dessus fait l'objet des lignes intitulées « Dépenses courantes » et « Recettes courantes » dans le second tableau des annexes 1 et 2 du préavis. On y constate un cash flow (différence entre la seconde et la première ligne) d'environ 3 millions de francs sur l'ensemble de la période. Il faut toutefois soustraire un montant de 1'118'000.- francs de ce chiffre, qui correspond à des mouvements comptables complémentaires mis en évidence par notre fiduciaire lors du bouclage des comptes 2015. Le cash flow 2015 de 1'854'414.- francs, mentionné dans la première ligne des tableaux annexés, correspond donc au cash flow officiel annoncé par notre fiduciaire. Cette méthode, y compris sa correction, sert de base pour les prévisions du cash flow entre 2017 et 2021 (première ligne verte de la seconde annexe).

Pour en finir avec les aspects techniques, la méthode numéro 2 propose de multiplier le cash flow par 30 pour obtenir la limite admissible du plafond d'endettement. C'est ce calcul qui permet d'obtenir le chiffre de 55'818'751.- francs mentionné au bas de l'annexe 2 du préavis (cases vertes).

La commission a alors débattu du bien-fondé et de la fiabilité de ces calculs. De nombreux arguments ont été avancés pour soutenir la vision municipale, ou au contraire pour la relativiser. Le tableau ci-dessous en fournit un résumé :

Pour un plafond à 50 millions	Pour un plafond inférieur
Une augmentation du plafond en cours de législature implique des démarches de 6 à 8 mois, ce qui pourrait nous faire rater des opportunités.	L'augmentation de la dette se fait progressivement, il est possible d'anticiper un éventuel besoin d'augmentation du plafond.
Sur la période 2011-2016, les revenus ont augmenté plus vite que les charges.	Certaines taxes ont été augmentées et les intérêts de la dette ont baissé. L'évolution future sera moins favorable.
On peut considérer que la croissance des charges planifiée dans le calcul du cash flow inclut l'augmentation de la charge d'intérêts même si ce n'est pas formellement le cas.	Les intérêts croissants liés à l'augmentation de la dette ne sont pas pris en compte dans le calcul du cash flow, celui-ci devrait donc diminuer en fin de législature.
L'évolution du cash flow des comptes 2015 nous permet d'assumer 5'818'751.- francs d'emprunts de plus que le plafond proposé.	Une chute de 10 % du cash flow implique un plafond maximum inférieur de 10 % également. Une marge de sécurité est la bienvenue.
Nous devons bien réaliser les projets prévus pour léguer des infrastructures en ordre aux générations futures.	Nous ne devrions pas laisser les générations futures assumer l'essentiel de nos dépenses par le biais d'une lourde dette.
L'augmentation de population ces dernières années était d'environ +3 % en moyenne, les produits croîtront davantage que les +2,5 % envisagés.	Le cash flow du budget 2017 (1'015'550.- francs) nous incite à la prudence.

Pour un plafond à 50 millions	Pour un plafond inférieur
Des projets non planifiés viendront probablement s'ajouter au plan d'investissement actuel (qui montre un accroissement d'environ 3 millions de francs à l'horizon 2020 par rapport au plan d'investissement 2015).	Certains projets seront vraisemblablement retardés et conduiront à un étalement de nos besoins en financement.
Un plafond d'endettement trop faible nous forcerait à renoncer à certains projets que nous pourrions par ailleurs assumer.	Une élévation ultérieure du plafond est possible si la nécessité s'en fait sentir et que nous pouvons effectivement l'assumer.
Même un accroissement massif de 10 points d'impôts n'apporterait que 10 millions de francs sur les 40 nécessaires.	D'autres sources de financement sont possibles (associations intercommunales ou taxes affectées).
Le plan d'investissement se base sur les projets devant encore être soumis au Conseil, mais omet les préavis en cours (5'703'000.- francs).	Des amortissements extraordinaires sont régulièrement proposés lors de la clôture des comptes.
Les 2 méthodes permettant de déterminer la limite admissible de notre plafond d'endettement sont convergentes, nous disposons d'assez d'éléments pour décider.	Le programme comptable Phisa récemment introduit à Grandson permettra des analyses beaucoup plus fines (impact des fluctuations des taux d'intérêts, simulation d'effets liés à la péréquation, etc.), mais pas avant le bouclage de l'année 2016.

La commission est ainsi restée très partagée sur le montant à fixer pour notre plafond d'endettement. La question du plafond en matière de cautionnements a par contre trouvé une issue beaucoup plus simple. Selon les participations aux associations intercommunales présentées dans le préavis, une évaluation la plus large possible des besoins en la matière fait état d'un cautionnement total d'environ 16,5 millions de francs (8,4 pour l'ASIGE, 2 pour l'ACRG, 3 pour l'AIERG, 2,6 pour la SA du centre sportif, 0,5 pour les sociétés locales). En prévoyant un peu de marge pour les sociétés locales ainsi qu'une hypothétique extension du plafond de l'ACRG liée à une reprise d'infrastructures, un plafond situé à 20 millions de francs semble largement suffisant.

Au final, la commission aurait probablement refusé une demande immédiate de crédit de 26 millions de francs. Considérant cependant que le plafond d'endettement est une limite virtuelle et que chaque futur emprunt sera assorti d'un préavis, la commission considère qu'une grande marge d'appréciation et de correction est encore possible. Une minorité de la commission aurait toutefois préféré amender le projet municipal et proposer un plafond situé entre 40 et 45 millions, par exemple au pro rata de l'augmentation de population prévue par rapport au plafond actuel.

En conclusion, la commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications détaillées, et vous recommande à une timide majorité de 3 voix favorables contre 2 oppositions et 1 abstention, d'accepter les conclusions du préavis municipal tel que présenté, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

- vu le préavis municipal No 584/16 du 23 novembre 2016, approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 novembre 2016,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

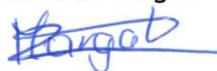
Article premier : de fixer le plafond d'endettement brut à CHF 50 millions pour la durée de la législature 2016-2021 ;

Article 2 : de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 25 millions pour la durée de la législature 2016-2021.

Hervé Cornaz



Melissa Margot



Raphaël Party



Bruno Vialatte



Natacha Zari Stucki



François Veuve, rapporteur

Pour que la nouvelle place de la Gare de Grandson intègre une plate-forme multimodale

En date du 23 novembre dernier, les membres de la commission nommée par le conseil communal, le 6 octobre 2016, et représenté par : Mesdames Perrin Evelyne, Bardet Camille, Helfer Nicole, et de Messieurs Langone Claude, et Cavalière Michel. Se sont réunis pour statuer sur le Préavis Municipal N°586/16, concernant la réponse à la motion

« **Pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plate-forme multimodale** ».

Bien que la réponse à la motion soit parfaitement détaillée et claire, la commission a passé en revue tous les sujets, et posé de nombreuses questions au Municipal Antonio Vialatte, lequel a répondu à toutes nos interrogations en développant le sujet, et en y apportant des compléments imagés parfois.

Parc à vélos sécurisé :

La commission souligne que l'état des lieux concernant le stationnement des vélos est insatisfaisant, en effet cela est inadapté et insuffisant. La possibilité de laisser son vélo dans un lieu de stationnement avec dispositif de fixation et d'un couvert, est encore lacunaire aujourd'hui, bien que la commune ait déjà mis en place des espaces pour les utilisateurs.

Le projet d'agglomération prévoit l'amélioration des infrastructures, et du réseau de la mobilité douce, notamment par l'installation et/ou amélioration des zones de stationnements à Grandson. Notre bourg est encore bien loin, d'offrir de telles installations pour l'instant, tant sur le plan quantitatif et qualitatif, ni d'avoir répondu aux attentes des usagers au sujet de la sécurité lié au vol, car trop peu de supports permettent de cadenasser les cycles, et le couvert est inexistant pour préserver ceux-ci des intempéries. Plusieurs vélos sont déjà stationnés n'importe comment en raison de ce manque.

La commune est en tractation avec les CFF pour la pose d'un de ces abris couverts ; mais le Municipal ne peut nous en informer de la date de sa réalisation.

La commission est consciente que des coûts engendrés par des installations provisoires sont trop onéreuses pour gaspiller nos deniers, et que ces installations sont étroitement liées au projet de modification de la porte d'entrée de Grandson, étudiée par le projet d'AggloY.

Sur les 5'800m² que compte la place de la gare, seuls 1'600m² sont maîtrisés par la commune et, à l'heure actuelle, la poste en utilise une grande partie. La future place du château devrait intégrer la nouvelle Poste ; mais l'état d'avancement du projet bloque son déménagement. D'autre-part, la commune doit traiter avec 4 entités différentes appartenant aux CFF, propriétaires de la majorité de la parcelle, et cette situation complique passablement les négociations.

Un membre de la commission a suggéré que la commune se porte acquéreur du petit bâtiment poids public, et de restituer les WC public, et de servir les dépends pour un local à vélo ou d'y installer la poste. Ce qui semble impossible selon le Municipal ; ces bâtiments étant voué à la démolition, ainsi que la crainte de voir la poste refuser, et partir de Grandson définitivement ; mais la commune devrait se pencher sur cette éventuelle possibilité, et tenter une discussion tout de même.

Concernant, les places motos et scooters, celles-ci sont aussi nettement insuffisantes, puisqu'au nombre de 3 seulement, près de la poste actuellement, et pas pratique du tout, de par leurs conceptions et situations. En effet, si la première case est utilisée par un gros scooter et de surcroît mal parké, les deux autres places motos ne peuvent être utilisé en raison de l'étroitesse du passage et, il devient également impossible de manœuvrer avec de grosses motos ou scooters.

Dans l'enceinte du P+R, 8 places motos sont disponibles côté gare ; mais celles-ci sont mal signalées. L'accès au P+R est situé côté Tuileries, et la circulation se fait en sens unique en direction de la gare ; mais le panneau indicateur des places motos n'est visible que depuis l'intérieur du P+R. Il serait donc judicieux de le mettre sur deux faces de façon à ce que les utilisateurs de deux roues puissent le voir depuis la route.

Par conséquent,

La commission accepte la réponse de la Municipalité au sujet des parcs à vélos ; mais demande à la Municipalité de fournir pour le prochain conseil, un agenda prévisionnel pour la réalisation des travaux énoncé à 2017. De bien vouloir prendre aussi la suggestion de transférer les 3 places motos, située derrière la poste pour les installer le long du mur du petit bâtiment CFF, et de mettre les vélos sur la partie prévue pour les motos ce qui serait plus judicieux. Cette vision offrirait la possibilité de parquer un plus grand nombre de vélos, et d'étudier la possibilité d'y mettre un couvert à vélo déplaçable et réutilisable au gré des aménagements futurs.

Le parcage motos/scooter serait plus facile d'accès, propice à peu de manœuvres et les trois places pourraient être utilisées, et de faire pression sur les CFF pour qu'il y installe au plus vite leur abri-vélos prévu.

Si toutefois cet échange n'était pas envisageable, la commission propose d'utiliser une parcelle présente sur le domaine communal, par exemple le long de la façade du bâtiment communal.

D'autre-part, une meilleure signalisation des places de parc motos et vélos aurait pour effet de limiter le parcage sauvage.

Station vélos en libre-service :

La commission accepte la réponse de la Municipalité concernant la station de vélos en libre-service et se réjouit que le concept évolue vite et, de le voir arriver à Grandson.

Place arrêt minute :

Le P+R possède 4 places « arrêt minute » ainsi qu'une place handicapée, celles-ci sont idéalement bien situées, car juste au milieu du Quai N°1, et juste à côté de l'horodateur, vers le bas de la rampe.

Mais là aussi, leur signalisation est inexistante à l'extérieur du P+R, et il serait judicieux de prévoir des indications visibles depuis la route ainsi qu'à l'entrée du parking.

Deux places Mobility :

La commission n'accepte que partiellement la réponse de la Municipalité. Le système Mobility doit être envisagé plus comme un service à la population de Grandson que comme un service touristique. Les membres de la commission souhaiteraient que la Municipalité montre une réelle volonté pour ce système de véhicules en partage, car il existe un vrai intérêt de la part d'une partie de la population, et si l'on souhaite favoriser la mobilité douce, il serait juste de favoriser ce transport, pour dépanner ceux qui ne possèdent pas de véhicule. La Municipalité pourrait envisager de mettre un crédit à disposition pour un véhicule durant une période déterminée, pour y faire un essai !

Si cette possibilité devient réalité, et que cette solution ne puisse être envisageable sur la place de la gare, la commission propose qu'une place pourrait soit dédiée à ce type de véhicule sur la place du château.

Gestion du stationnement :

La commission a demandé des clarifications sur la gestion du stationnement de la place de la gare. La gestion du stationnement du P+R n'est pas du ressort communal mais bel et bien des CFF qui le gère eux-mêmes.

Concernant la gestion du stationnement sur le domaine communal, la commission se réjouit d'apprendre la mise en vigueur, début 2017, du règlement sur le stationnement.

Pour que la nouvelle place de la Gare de Grandson intègre une plate-forme multimodale

D'après les quelques documents montrés par le Municipal Vialatte, le stationnement à durée limitée pour les personnes sans macaron le long de la route du lac encouragera les véhicules tampons extérieurs à la commune à se parquer au P+R, et permettra ainsi de libérer un grand nombre de place pour les habitants.

La commission attendra la communication officielle prévue prochainement pour la population.

En conclusion :

La commission accepte dans son ensemble les réponses de la Municipalité ; mais enjoint celle-ci à tenir compte de ses remarques, et de nous apporter lors d'un prochain conseil des réponses.

La rapporteuse remercie les membres de la commission, et le Municipal Vialatte pour la bonne marche de cette séance, et des réponses apportées, elle prie, les conseillers et conseillères de bien vouloir accepter ce préavis tel que proposé dans ce rapport.

Rapporteuse :

Helfer Nicole



Les commissionnaires :

Bardet Camille



Perrin Evelyne



Cavalière Michel



Langone Claude



Original remis à La commune le : 13.12.2016 par E-mail

Copie à remis à Mme Cattin Nathalie avec liste la liste de présence le : 15.12.2016 en main propre

Copie aux Président de Groupe : le 11.12.2016 par E-mail

Pour que la nouvelle place de la Gare de Grandson intègre une plate-forme multimodale

Rapport au Conseil communal de Grandson sur la prise en considération du postulat Veuve et consorts demandant un plan de mobilité piétonne

La commission, composée de Mesdames Marine Baudin et Evelyne Perrin, ainsi que de Messieurs François Veuve et Bruno Vialatte, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le lundi 14 novembre. Malheureusement, Monsieur Carlos Rangel a dû faire face à un imprévu de dernière minute et n'a pas pu participer à la séance. Son suppléant s'étant déjà annoncé indisponible pour la date retenue, la commission a siégé avec quatre membres.

Messieurs Francesco Di Franco et Antonio Vialatte représentaient la Municipalité. Leur présence et leurs nombreuses explications ont été très appréciées, et la commission les remercie pour leur dévouement.

En premier lieu, faisant suite à la recommandation de Monsieur le Syndic exprimée lors de la nomination de la commission, celle-ci a tout d'abord délibéré sur le choix de sa présidence. Considérant que les dicastères concernés étaient confiés aux bons soins du PLR, la commission n'a pas trouvé anormal que le PS soit chargé de cette mission. Afin de laisser une plus grande liberté au postulant, la commission a toutefois désigné Evelyne Perrin comme présidente.

La parole a ensuite été donnée à Messieurs Di Franco et Vialatte, qui nous ont exposé l'état de la situation actuelle en matière de mobilité piétonne. Les grands axes, notamment les routes de Lausanne et de Neuchâtel, font l'objet d'études détaillées établies sous l'égide du projet d'agglomération Agglo-Y. D'autres axes de moindre importance, comme par exemple les Colombaires, le chemin du Grandsonnet ou le chemin du Château, sont actuellement étudiés par la Municipalité et feront en principe l'objet d'aménagements futurs.

Une longue discussion s'en est suivie sur le cas particulier de la rue Basse, qui suscite bien des inquiétudes. Ce tronçon ayant été refait plus récemment que les autres, aucune intervention majeure n'y est prévue dans le cadre d'Agglo-Y. Si une solution miracle pour faire disparaître les véhicules en transit ou pour éduquer leurs conducteurs reste du domaine de la chimère, de nombreuses idées d'amélioration existent. La pertinence de chacune d'elle reste cependant difficile à évaluer, et la commission n'a pas souhaité en faire une liste exhaustive en guise de réponse.

Finalement, la commission a retenu les trois points suivants :

- la Municipalité reconnaît que la sécurité des piétons est un point important et travaille déjà sur cette problématique ;
- des bureaux d'étude professionnels se sont déjà penchés sur les axes les plus importants, une étude globale comprendrait donc de nombreux doublons ;
- le don d'ubiquité n'est donné à personne, et un regard direct des usagers et riverains de chaque quartier apporterait une réelle valeur ajoutée à la réflexion.

A la fin des discussions, l'avis général autour de la table était clair : la commission consultative de sécurité est l'organe de réflexion idéal pour traiter de la question de la mobilité piétonne. Elle pourrait apporter un regard externe plus large à la Municipalité, sans nécessiter le lancement d'une étude complexe. Le résultat de ses réflexions serait alors un formidable outil de planification et de communication auprès du public.

En complément à cette réflexion, la résolution proposée pourrait également être utile. Même s'il ne faut pas en attendre des miracles, il semble important de montrer publiquement que le Conseil communal de Grandson soutient la Municipalité dans son travail. Il ne s'agit pas là d'une déclaration de guerre envers le Canton, mais de la simple affirmation que la sécurité des habitants nous tient tous à cœur.

En conclusion, la commission unanime vous recommande d'accepter la prise en considération du postulat et de la résolution, en invitant la Municipalité à mandater la commission consultative de sécurité pour cet objet.

Marine Baudin



Evelyne Perrin, présidente



Bruno Vialatte



François Veuve



